



COMPTES RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2015

Convocation	16 JUIN 2015	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Affichage	16 JUIN 2015			
Réunion	23 JUIN 2015	14	12	13

L'an deux mille quinze, le mardi vingt trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques DAMIEN, Maire.

Etaients présents : Mesdames et Messieurs CANDOTTO-CARNIEL Annette -DUBUISSON Nathalie - HAMEL Sylvain - LEVAVASSEUR Astride - PLANCHOU Claude - SANNIER Daniel - SIMON Brigitte - STEUX Armelle - URSIN Gilbert - VAUDANDAINE Marie-Claude - ZWAARDEMAKER David

Pouvoirs : Madame PIGNE Marie-Fernande a donné procuration à Madame CANDOTTO-CARNIEL

Absent non excusé : BELLAMY Jean-Marc

Secrétaire de séance : HAMEL Sylvain

Lecture et Approbation du compte-rendu de la séance de Conseil

Il est donné une lecture partielle du compte-rendu de la réunion du 04 mai 2015.

Après lecture sommaire, quelques modifications ont été faites et celles-ci ont été prises en compte.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

M. le Maire sollicite l'inscription d'un sujet supplémentaire :

- Appel d'offres achat de matériel espaces vert et voirie pour les services municipaux

Ajout d'un sujet supplémentaire à l'unanimité

BUDGET COMMUNAL DECISIONS MODIFICATIVES N°1

042-2015

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il y a lieu de procéder à deux décisions modificatives. L'une en fonctionnement et l'autre en investissement.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	
Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-9 900,00
611 (011) : Contrats de prestations de servi	5 000,00
61524 (011) : Bois et forêts	1 900,00
6156 (011) : Maintenance	2 000,00
6233 (011) : Foires et expositions	-7 500,00
6237 (011) : Publications	7 500,00
658 (65) : Charges diverses de la gestion co	1 000,00
	0,00
Total Dépenses	0,00

INVESTISSEMENT

Dépenses	
Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-2 998,00
2135 (21) : Instal.géné.,agencements,aménag	-500,00
21533 (21) : Réseaux câblés	1 000,00
2183 (21) : Matériel de bureau et matériel i	950,00
2188 (21) : Autres immobilisations corpore	500,00
238 (23) : Avances versées sur comm.immo.c	1 048,00
	0,00
Total Dépenses	0,00

Après discussion le conseil municipal **décide** :

- d'approuver le projet présenté sur les décisions modificatives

A l'unanimité

Considérant le renouvellement des services cantine, garderie et activités périscolaires, Il convient d'actualiser les tarifs communaux.
De ce fait, le conseil doit délibérer sur les tarifs pour la rentrée 2015/2016.

Monsieur le Maire fait une présentation des tarifs actuels. Plusieurs hypothèses sont présentées aux membres du conseil.
Madame CANDOTTO rappelle au conseil que l'an dernier aucune augmentation n'avait eu lieu malgré la hausse des tarifs du fournisseur.

Après discussion le conseil municipal décide une augmentation de moins de 2% par rapport à 2013 et approuve les tarifs communaux suivants :

CANTINE

	Adultes	Familles 1 à 2 enfants	Familles + 3 enfants
Tarifs	3.80 €	3.24 €	2.78 €

GARDERIE

	A L'HEURE
Tarif	1.55 €

PERISCOLAIRE*

	A L'HEURE
Tarif	1.55 €

* payable par trimestre

A l'unanimité

Madame CANDOTTO explique l'intérêt de la mise en location de la maison des associations. Un coin dit « de réchauffement » sera mis à disposition. Le règlement de cette salle précisera qu'il ne pourra pas être prévu de cuisiner et permettra d'accueillir environ 30 personnes.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent les tarifs suivants à partir du 1/09/2015:

LOCATION SALLES MUNICIPALES

Grande Salle	HENOUVILLAIS		ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE		Salle culturelle	Hénouvillais	
	été	hiver	été	hiver		été	hiver
Une journée	450 €	540 €	845 €	934 €	Une journée	223 €	276 €
Deux jours	590 €	700 €	1.094 €	1 211 €	Deux jours	346 €	403 €
Vin d'honneur	355 €	425 €	673 €	744 €	Vin d'honneur	206 €	223 €

PETITE SALLE	HENOUVILLAIS		ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE		Maison des Associations	Hénuovillais	
	Eté*	Hiver*	été	hiver		été	hiver
Une journée	130 €	160 €	202 €	234 €	Une journée	130 €	160 €
Deux jours	200 €	250 €	276 €	341 €	Deux jours	200 €	250 €

Les salles ne seront pas louées aux particuliers domiciliés hors commune.

**Eté : du 1^{er} mai au 31 octobre*

**Hiver : du 1^{er} novembre au 30 avril*

Caution : 500 €

location couverts : 0,90 € par personne.

location verres pour vin d'honneur 0,16 €

location à des particuliers de tables 3,55 € / table et de chaises 0,90 € / chaise.

A l'unanimité

PRISE EN CHARGE DISSIMULATION DU RESEAU FRANCE TELECOM ROUTE DE LA FONTAINE
--

045-2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant des travaux sur réseaux de télécommunications – Route de St Martin réalisés en 2012, n'a pas fait l'objet d'une délibération qui est obligatoire afin de pouvoir régler la facture.

Il précise également que les lignes France-Telecom n'appartiennent pas aux communes, les travaux vont être imputés sur le compte 21533 et n'entrent pas dans le patrimoine de la collectivité.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver cette décision.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le paiement de la facture d'un montant de 929.52 €.

A l'unanimité

PARTICIPATION FRAIS DE TRANSPORT LYCEENS – ANNEE SCOLAIRE 2015/2016
--

046-2015

Monsieur le Maire expose que le Département de la Seine Maritime a, depuis 2011, demandé une participation aux frais de transport scolaire vers les collèges et les lycées de 130 € par enfant et par an (lycée de secteur) et 155 € par enfant et par an (non lycée de secteur).

Pour information, la commune, depuis 2 ans, participe à hauteur de 65 € par enfant.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante propose l'attribution d'une aide forfaitaire de 65 € par lycéen fréquentant un lycée de secteur ou autre, au titre de l'année 2015/2016.

A l'unanimité

Vu que la Métropole Rouen Normandie accorde aux petites communes de moins de 4.500 habitants, une aide en fonctionnement comme en investissement, mais selon des modalités différentes.

Vu que le Conseil municipal doit prendre une délibération pour demander une participation à l'entretien des bâtiments communaux, la commune souhaitant couvrir des charges et des frais de fonctionnement.

Considérant que ce fonds est calculé par la Métropole Rouen Normandie : aide forfaitaire de 19 746 € (à toutes les communes de La Métropole Rouen Normandie de moins de 2000 habitants + aide calculée au prorata de la population) et aide exceptionnelle pour les rythmes scolaires de 3 101 € soit un total 22 847 €.

Il est proposé aux élus :

- de demander un fonds de concours en section de fonctionnement à La Métropole Rouen Normandie à hauteur de 22 847 € en vue de participer au financement de l'entretien des bâtiments communaux (salle polyvalente, Maison des Associations, Mairie, Ecoles, Bibliothèque municipale...).
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

L'imputation budgétaire en recette de fonctionnement est la suivante : Chapitre 74 article 7475.

A l'unanimité

APPROBATION REGLEMENTS INTERIEURS CANTINE, GARDERIE SCOLAIRE ET ACTIVITES PERISCOLAIRES RENTREE 2015/2016**048-215**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- d'adopter le règlement intérieur cantine et garderie scolaire des écoles maternelle et élémentaire Jean Ferrat tel qu'arrêté et annexé à la présente délibération.
- d'adopter la charte des activités périscolaires annexée à la présente délibération
- de charger Monsieur le Maire de la mise en œuvre de ces différents documents.

A l'unanimité

LUDISPORTS 76 RENTREE 2015/2016**049-215**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint chargé des Affaires scolaires et en avoir délibéré,

Considérant :

- _ Que la décision a été prise de transférer aux communes la compétence Ludisports 76
- _ Que le Département reconduit le dispositif Ludisports à la rentrée 2015
- _ Qu'il appartient désormais aux communes d'adhérer directement au dispositif
- _ Que le pôle de proximité de Duclair propose d'assurer, pour le compte des communes le souhaitant et à l'appui d'une convention à intervenir avec la METROPOLE ROUEN NORMANDIE, le suivi du dispositif, la coordination de la logistique et la mutualisation des équipements

- SOUHAITE participer à l'opération Ludisports 76 pour l'année scolaire 2015-2016
- APPROUVE l'adhésion de la commune à l'Association Profession Sport et Jeunesse 76 (APSJ 76) ainsi que le paiement de la cotisation annuelle, dont le montant s'élève à 36 €
- APPROUVE le projet de convention type à intervenir avec le prestataire labellisé APSJ 76
- SOLLICITE de l'APSJ 76 une mise à disposition d'éducateurs sportifs sur la base de frais de gestion de l'ordre de 10% de la rémunération brute de l'intervenant
- ARRETE la rémunération nette horaire des éducateurs à 21 €, y compris les congés payés et la prime de précarité
- DECIDE de rembourser les frais de déplacement des éducateurs à partir de 5 km jusqu'à 30 km (aller-retour) sur la base de 0,25 €/km
- APPROUVE la convention de partenariat et la convention de mise à disposition du matériel sportif à intervenir avec le Département
- MANDATE (Monsieur, Madame) le Maire pour effectuer toute les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

A l'unanimité

ACTIVITES PERISCOLAIRES CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	050-215
--	----------------

M. le Maire-Adjoint rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la commune est en charge de la gestion des activités périscolaires, à savoir garderie et Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

L'agent faisant fonction d'ATSEM à l'école publique a accepté de renouveler sa participation aux TAP, tout comme de nombreux bénévoles.

La commune a sollicité les associations MJC de Duclair, Musique en Boucles et GDH pour des interventions sur le temps périscolaire. Ces mises à disposition de personnel nécessitent l'avis du Conseil Municipal et l'établissement de conventions entre les entités.

Ainsi, il est proposé aux membres du conseil municipal :

1/ d'approuver le principe de mise à disposition de personnel entre la commune et lesdites associations, à compter du 1er septembre 2015 et pendant toute la durée de l'année scolaire 2015/2016 ;

2/ de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de la présente décision et notamment l'établissement et la signature des différentes conventions ;

A l'unanimité

AVIS SUR LE PROJET DE RESERVE NATURELLE REGIONALE	051-215
--	----------------

Monsieur SANNIER, maire adjoint expose le projet.

Madame DUBUISSON demande comment cela se passe pour les parapentistes qui pratiquent leur activité le dimanche. Monsieur le Maire rappelle que cette zone est interdite au public.

Après avoir délibéré Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de reclassement de la réserve naturelle volontaire de la « Cote de la Fontaine » en Réserve Naturelle Régionale par le Conseil Régional de Haute-Normandie

A l'unanimité

Inscription de chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).	052-215
--	----------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 02/03/1982 n°82-213 relative aux droits et libertés des communes, des départements et de régions,

Vu les articles 56 et 57 de la loi n° 83 663 du 22/07/1983 et la circulaire du 30/08/1988 relatives aux PDIPR

Vu l'article L311-3 de la loi de simplification du droit 2004/1343 du 09 décembre 2004.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

_ Demande l'inscription au PDIPR, et au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), si le circuit y est inscriptible, des itinéraires décrits dans le tableau :

Chemin rural 13 / Chemin rural 6 / Chemin rural 10 / Chemin rural 24 / Chemin rural 25

_ Demande la labellisation du circuit en cas d'éligibilité.

_ Autorise le maire à signer, le cas échéant, la convention de partenariat PDESI ou Label avec le Conseil général.

_ S'engage à conserver leur caractère public

Cette délibération ne concerne pas l'entretien de ces itinéraires mais entraîne l'impossibilité de vendre les chemins ruraux sauf si la continuité est rétablie par un itinéraire de même valeur.

A l'unanimité

APPEL D'OFFRES ACHAT DE MATERIEL ESPACES VERTS ET VOIRIE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX	053-215
--	----------------

Vu la mise en concurrence des entreprises assurant la fourniture de matériels d'espaces verts et de voirie qui a été réalisée,

Vu la commission d'appel offres qui s'est réunie le 19 juin dernier

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à :

- signer le marché avec l'entreprise DUCASTEL MOTOCULTURE à Ste Marie des champs représentée par Monsieur Serge DUJARDIN
- signer tous les documents relatifs à ce marché.

A l'unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

_ Monsieur le Maire fait part au conseil qu'une décision a été prise en accord avec les enseignants des écoles de notre commune sur le nombre de sorties scolaires avec le bus communal et le personnel communal habilité.

Il explique que depuis quelques années, il y a une inflation certaine du nombre de sorties. Ce qui représente une réorganisation des services et une absence de l'agent qui conduit sur le poste qu'il occupe.

Il est donc décidé 5 sorties pour l'école maternelle et 15 sorties pour l'école primaire.

Monsieur HAMEL explique que cela est un atout pour notre commune et que cela représente une grande qualité pour le village. Monsieur le Maire entend la remarque et l'approuve.

Monsieur SANNIER précise que des moyens de transports alternatifs pourraient être envisagés.

_ Un livre est en préparation sur l'exposition de la guerre 14 -18, un exemplaire sera offert aux bénévoles qui ont aidé à la réalisation de ce projet.

_ Monsieur SANNIER souhaite faire part au conseil de l'Appel à projets « Biodiversité. Nature ordinaire et continuités écologiques » de la Région Haute Normandie. Ce projet pourrait notamment être utile pour l'aménagement du site dit « La Mare du Grand Clos » : mare et prairie attenante jusqu'à la forêt. Le dossier est à rendre pour le 31 juillet 2015.

_ Suite à un mail reçu en Mairie, Monsieur SANNIER rappelle que nous pouvons utiliser l'association « Le Bateau de Brotonne » ou la « MJC de Duclair » pour diverses réalisations.

_ La signature de la charte forestière a été réalisée entre le PNRBSN et la Métropole Rouen Normandie et l'ONF. Cela s'est déroulé à Quevillon le 17 juin 2015. Un dossier est à disposition.

_ Le rapport du commissaire enquêteur sur le SCOT nous a été adressé et il est consultable en mairie.

_ Monsieur SANNIER souhaite faire un point sur le questionnaire adressé aux familles à propos des activités périscolaires en 2014/2015.

Madame CANDOTTO fait part :

De sa participation à la commission locale d'évaluation des transferts de charge. Elle fait état de quelques points soulevés par les communes, sur les ajustements méthodologiques. Ainsi, la CLECT du 6 juillet validera définitivement les attributions de compensation qui devront faire l'objet d'une délibération lors de notre prochain conseil municipal.

D'un bilan reçu de la bibliothèque municipale portant sur le nombre de prêts en diminution. Ce point sera partagé lors d'une prochaine commission culture.

De la signature d'un contrat avec DEKRA portant sur la réalisation d'un audit concernant la mise en 'accessibilité des bâtiments publics.

Des prochaines dates de distributions d'un flyer concernant le forum des associations et du Hénouvill'infos

D'une réunion organisée le 1^{er} juillet avec l'ensemble des associations locales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

BELLAMY Jean-Marc	CANDOTTO CARNIEL Annette
DAMIEN Jacques	DUBUISSON Nathalie
HAMEL Sylvain	LEVAVASSEUR Astride
Pouvoir de PIGNE Marie-Fernande à CANDOTTO CARNIEL Annette	PLANCHOU Claude
SANNIER Daniel	SIMON Brigitte
STEUX Armelle	URSIN Gilbert
VAUDANDAINE Marie-Claude	ZWAARDEMAKER David